

Avis public d'élection

**Vote par
correspondance**

Municipalité
Kiamika

Scrutin du
2012 04 01
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Kiamika

Municipalité

par Josée Lacasse, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Poste de conseiller au siège no 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2012	02	17
année	mois	jour

 au

2012	03	02
année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi

2012	03	02
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2012	04	01
année	mois	jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2012	03	25
année	mois	jour

**de 12 h
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2012	03	20
année	mois	jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :

2012	03	22
année	mois	jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2012	03	30
année	mois	jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2012	03	26
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Annie Meilleur

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Annie Meilleur

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
Adresse : <u>3, chemin Valiquette</u>	Adresse : <u>3, chemin Valiquette</u>
Kiamika (Québec) J0W 1G0	Kiamika (Québec) J0W 1G0
819 585-3225	819 585-3225
Ind. rég. Numéro de téléphone	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à _____

Kiamika

Municipalité

, le

2012

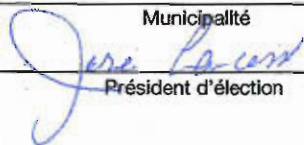
02

17

année

mois

jour


Président d'élection